



**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

**ARRONDISSEMENT
D'ISTRES**

n° 189-2022


OBJET :

Déclassement d'une partie du
domaine public située avenue
du 8 Mai 1945

VOTE :

POUR :

32 (30 « Pour Miramas »
+ 2 « Miramas avec
vous »)

Envoyé en préfecture le 18/10/2022
Reçu en préfecture le 18/10/2022
Publié le 21/10/2022 
ID : 013-211300637-20221012-189_2022-DE

MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS**

Séance du 12 octobre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le douze octobre à dix-huit
heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Monsieur **Frédéric VIGOUROUX,**
Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Laëtitia
DEFFOBIS – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI –
Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier
JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique
TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD –
Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane
LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE –
Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI –
Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita
ACKE MELO – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol
FERRER

Etaient représentés : Madame et Messieurs,

Gérald GUILLEMONT par Christian PEYRO
Jacques BAUDOUX par Géraldine BUTI
Fadéla AOUMMEUR par Anne-Marie CHAYOT
Hatab JELASSI par Maryse RODDE
Jérémy PARDIES par Laëtitia DEFFOBIS

Etaient absents excusés : Madame et Messieurs,

Viviane ROYER
Romain TONUSSI
Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

OBJET : Déclassement d'une partie du domaine public située avenue du 8 Mai 1945

Dans le cadre de ses activités, la station services SARL Stop Auto représentée par Madame et Monsieur [REDACTED] souhaite régulariser l'occupation d'environ 1 205 m² du domaine public situés en bordure de voirie sur l'avenue du 8 Mai 1945.

Pour ce faire, la Sarl Stop Auto propose à la Commune d'acquiescer à l'euro symbolique ladite parcelle. En contrepartie, elle s'engage à aménager une partie de la parcelle communale voisine cadastrée section AI n°4 en aire de stationnement.

Avant toute cession, il est nécessaire de procéder au déclassement de ce terrain afin de l'intégrer dans le domaine privé de la Commune.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le maire à engager la procédure de déclassement dans le domaine privé communal d'environ 1 205 m² du domaine public situés avenue du 8 Mai 1945 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente délibération et tout document y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de déclassement dans le domaine privé communal d'environ 1 205 m² du domaine public situés avenue du 8 Mai 1945.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer la délibération et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication
le : 21 octobre 2022

Le Maire

Acte signé le 13 octobre 2022

Frédéric VIGOUROUX